



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1701**

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 6 mars 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté, par résolution, le projet de règlement n° 1701 intitulé :

**RRèglement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes**

et ayant pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » pour le projet susdit.

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 20 mars 2017, à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion situé au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.

Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du Conseil que désigne celui-ci, expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Ce projet de règlement n° 1701 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques à l'hôtel de ville, durant les heures de travail.
4. Le périmètre du secteur visé à l'entente est illustré au croquis ci-après.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

Règlement n° 1701

